

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **5 octobre 2020 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

20-10-276

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

20-10-277

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020.

ADOPTÉE

Rapport de gestion documentaire au 5 octobre 2020 – Conformément à l'article 14 de la Politique de gestion documentaire de la Ville, le greffier dépose le rapport d'application de la politique en date du 5 octobre 2020.

20-10-278

Assurances responsabilité civile – Surprime due à des changements de souscripteurs

ATTENDU les changements de souscripteurs qui soutiennent le programme d'assurances dont la Ville est membre et la surprime entraînée par ces changements;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser la somme de 3 135,70 \$ à BFL Canada risques et assurances inc. pour la période du 16 février 2020 au 16 février 2021 pour les polices de responsabilité civile générale, responsabilité municipale et responsabilité civile complémentaire, tranches 1, 2 et 3 et la police responsabilité atteinte à l'environnement.

ADOPTÉE

20-10-279

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 15 septembre 2020 au 5 octobre 2020 603 769,09 \$
- nos M2151 à M2168 & A49303 à A49332

Chèques annulés :

- En date du 15 septembre 2020 au 5 octobre 2020 (2455,11 \$)
- nos A49311, A49153 et A49257

Dépôt salaires :

- périodes 2020-37 à 2020-40

ADOPTÉE

20-10-280

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 5 octobre 2020 269 331,88 \$
nos A49333 à A49443

ADOPTÉE

20-10-281

Transferts budgétaires

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2020-08 au 2020-09 soumise par la trésorière en date du 5 octobre 2020 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

20-10-282

Balance de financement – Règlement no 2018-335 décrétant un emprunt et une dépense de 1 800 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur la rue Saint-Henri

ATTENDU que des dépenses totalisant 33 930,97 \$ ne sont pas admissibles au Programme sur la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de financer la balance, soit la somme de 33 930,97 \$, à partir du surplus non affecté au financement du *Règlement no 2018-335 décrétant un emprunt et une dépense de 1 800 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur la rue Saint-Henri*.

ADOPTÉE

20-10-283

Adoption du règlement no 2020-378 modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence

ATTENDU l'avis de motion donné le 14 septembre 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence déposé le 14 septembre 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 14 septembre 2020 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté *Règlement no 2020-378 modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.*

ADOPTÉE

Demande de radiation d'intérêt - rejeté

20-10-284

Démission - Pompier

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de monsieur Yannick Fortier, en date du 28 septembre 2020, au poste de pompier, au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

20-10-285

Démission – Employée à la cantine de l'aréna

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de madame Roxanne Dubois en date du 28 août 2020, au poste d'employée à la cantine de l'aréna, au sein du service des loisirs de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

20-10-286

Adoption du règlement no 2020-369 modifiant le règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies

ATTENDU l'avis de motion donné le 10 février 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies déposé le 10 février 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 10 février 2020 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2020-369 modifiant le règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies.*

ADOPTÉE

20-10-287

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de l'Érable – adoption du rapport annuel des activités

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a produit, en collaboration avec les onze municipalités locales, son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU QUE ce schéma de couverture de risques a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 7 juillet 2008;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC doit adopter et transmettre, annuellement, un rapport des activités de son Schéma de couverture de risques au ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE sur le territoire de la MRC de L'Érable, il existe trois services de sécurité incendie, soit le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (couvrant neuf municipalités), celui de la ville de Plessisville et celui de la ville de Princeville;

ATTENDU l'exigence du ministère de la Sécurité publique voulant que les deux municipalités qui ne font pas partie du Service de sécurité incendie régional de L'Érable doivent également adopter, par résolution, ce même rapport;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du rapport annuel préparé pour la période se terminant le 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier, appuyé et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les données qui concernent la ville de Princeville, y compris celles de la MRC, contenues dans le rapport annuel des activités 2019 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, et ce, en conformité de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ADOPTÉE

20-10-288

Traverses d'autoneige 2020-2021

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser les traverses hivernales suivantes pour les autoneiges pour la saison 2020-2021 :

- 150 mètres sur le 12^e Rang Ouest à partir de l'adresse civique 393;
- 140 mètres sur le 11 Rang Centre à partir de l'intersection avec la Route 263;
- Traverse au 549 10^e Rang Est;
- Traverse au Boulevard Carignan Est vers la rue Gosselin;
- Sur la rue Gosselin entre son intersection avec le Boulevard Carignan Est et la rue Rivard;
- Sur la rue Houle de son intersection avec la rue Rivard à la station-service Eugène Fortier;
- Traverser la rue St-Jacques devant le complexe hôtelier du Pré;
- Sur la rue Pellerin du Complexe Du Pré à son intersection avec la rue Leclerc;

- Sur la rue Leclerc de son intersection avec la rue Pellerin à son intersection avec la rue Baillargeon;
- Sur la rue Baillargeon de son intersection avec la rue Leclerc au restaurant Xtrême;
- Sur la rue St-Jacques Est du Bar Rio à l'intersection avec le sentier d'autoneige;

QUE ces autorisations sont soumises aux conditions édictées dans le *Règlement no 2015-278 relatif à la circulation des véhicules hors-route sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville*;

QUE l'application des mesures édictée au *Règlement no 2015-278 relatif à la circulation des véhicules hors-route sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville* soient entièrement aux frais du Club Autoneige Bois-Francis inc.;

QUE cette autorisation du conseil ne dispense pas les administrateurs du Club Autoneige Bois-Francis inc. d'obtenir les autorisations nécessaires du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

20-10-289

Changement des traverses de VTT

ATTENDU les traverses de VTT déjà autorisées en vertu du *Règlement no 2015-278 relatif à la circulation des véhicules hors-route sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville* et les travaux qui ont présentement lieux sur la rue Jérémie-Pacaud;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser les traverses hivernales suivantes pour les autoneiges pour la saison 2020-2021 :

- Sur la rue Jérémie Pacaud, de l'intersection avec la route 263 vers le nord-est sur une distance de 200 mètres.

QUE cette autorisation soit soumise aux conditions édictées dans le *Règlement no 2015-278 relatif à la circulation des véhicules hors-route sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville*;

QUE l'application des mesures édictée au *Règlement no 2015-278 relatif à la circulation des véhicules hors-route sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville* soient entièrement aux frais du Club Sport « 4 » de l'Érable inc.;

QUE cette autorisation du conseil ne dispense pas les administrateurs du Club Sport « 4 » de l'Érable inc. d'obtenir les autorisations nécessaires du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

20-10-290

Achat de sel de déglacage pour la période 2020-2021 (AP20-VM04)

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'acheter pour la période hivernale 2020-2021 de Sel Warwick inc. une quantité approximative de 800 tonnes de sel à déglacage au coût de 82 \$ la tonne métrique livré, le tout pour une dépense approximative de 65 600 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20-10-291

Location de machinerie de déneigement 2020-2021

ATTENDU l'offre de service transmise par l'entreprise ferme Somerset inc., pour la fourniture d'un équipement roulant pour l'enlèvement de la neige;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à la location d'un tracteur JCB8310 2015 de 345 HP PTO avec un poste inversé, équipé à l'arrière d'un souffleur Beaulieu avec chute télescopique et tambour rotatif d'une capacité de 3000 tonnes à l'heure, équipé à l'avant d'une gratte à angle ainsi que d'une aile de côté;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise, pour la saison hivernale 2020-2021, la location d'un équipement roulant auprès de ferme Somerset inc. pour effectuer l'enlèvement de la neige au montant de 19 300 \$ incluant 245 heures d'utilisation et de 80 \$ par heures additionnelles;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les versements suivants :

- 6 500 \$ pour le 1^{er} décembre 2020
- 6 500 \$ pour le 1^{er} janvier 2021
- 6 300 \$ pour le 1^{er} février 2021

ADOPTÉE

20-10-292

Contrat de déneigement – Kiosques postaux de la Plage Paquet 2020-2021

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de déneigement des kiosques postaux de la Plage Paquet pour la période 2020-2021 à Clément Jolibois au coût de 275\$, plus les taxes applicables et d'autoriser le greffier à signer le contrat en conséquence.

ADOPTÉE

20-10-293

Contrat de déneigement – 1^{er} Rang Est 2020-2025

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de déneigement d'une portion de 1,2 km du 1^{er} Rang Est pour la période 2020-2025 à Excavation Marcel Paradis inc. au coût de 3 800 \$ par année, plus les taxes applicables et d'autoriser le greffier à signer le contrat en conséquence.

QUE les crédits nécessaires à cette dépense soient pourvus aux budgets des années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

ADOPTÉE

20-10-294

Contrat de surveillance hivernale MTQ 2020-2021

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de surveillance hivernale pour les routes qui sont sous juridiction du ministère des Transports à Groupe Gagné Construction inc. au montant de 10 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20-10-295

Contrat de déneigement – Secteur NORD 2020-2023 (AO20-HV-02)

ATTENDU l'appel d'offre no AO20-HV-02 pour le déneigement du secteur NORD 2020-2023 lancé par appel d'offres public le 19 août 2020;

ATTENDU l'ouverture des offres le 24 septembre 2020 conformément aux dispositions de la loi;

ATTENDU la renégociation des prix à la baisse en échange d'un terme garanti de 3 ans sous réserve des dispositions du contrat;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de déneigement au secteur Nord 2020-2023 au plus bas soumissionnaire conforme, J-C Lizotte Inc. aux tarifs suivants :

<u>Kilométrage</u>	<u>Prix / Km</u>	<u>Total annuel (excl.tx)</u>
41,14 km	2 800 \$	115 192 \$
GRAND TOTAL 3 ANS		345 576 \$

QUE les crédits nécessaires à cette dépense soient pourvus aux budgets des années 2021, 2022 et 2023.

ADOPTÉE

20-10-296

Contrat de déneigement – Secteur SUD 2020-2023 (AO20-HV-03)

ATTENDU l'appel d'offre no AO20-HV-03 pour le déneigement du secteur SUD 2020-2023 lancé par appel d'offres public le 19 août 2020;

ATTENDU l'ouverture des offres le 24 septembre 2020 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de déneigement au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Gagné Construction inc. aux tarifs suivants :

<u>Kilométrage</u>	<u>Prix / Km</u>	<u>Total annuel (excl. tx)</u>
43,78 km	2 511 \$	109 931,58 \$
GRAND TOTAL 3 ANS		329 794,74 \$

QUE les crédits nécessaires à cette dépense soient pourvus aux budgets des années 2021, 2022 et 2023.

ADOPTÉE

20-10-297

Contrat de déneigement – Caserne incendie 2020-2021

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat de déneigement de la caserne incendie pour la saison hivernale 2020-2021 à MMR Turcotte Inc. au coût de 3 500 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20-10-298

Taux de transport de neige 2020-2021

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de fixer le taux pour le transport de neige à l'intérieur des limites de Princeville à 1,037 \$ le mètre cube, et ce, pour la saison hivernale 2020-2021.

ADOPTÉE

20-10-299

Adoption du règlement no 2020-379 modifiant le règlement no 2019-359 concernant les compteurs d'eau

ATTENDU l'avis de motion donné le 14 septembre 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement no 2019-359 concernant les compteurs d'eau déposé le 14 septembre 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 14 septembre 2020 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2020-379 modifiant le règlement no 2019-359 concernant les compteurs d'eau.*

ADOPTÉE

20-10-300

Nettoyage des conduites d'égout sanitaires et combinées

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de nettoyage des conduites d'égout et combinées à Can-Explore inc. au tarif suivant :

<u>Longueur</u>	<u>Prix</u>	<u>Total (approximatif, excl. tx.)</u>
3102 mètres	3,08 \$ / mètre	9 554 \$

QUE cette dépense soit financée à même la subvention du programme taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

ADOPTÉE

20-10-301

Inspection télévisée des conduites

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'inspection télévisée des conduites à Can-Explore inc. au tarif suivant :

<u>Longueur</u>	<u>Prix</u>	<u>Total (approximatif, excl. tx.)</u>
2000 mètres	2,75 \$ / mètre	5 550 \$

QUE cette dépense soit financée à même la subvention du programme taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

ADOPTÉE

20-10-302

Dérogation mineure – 48 rue Saint-Charles (CSSBF)

ATTENDU QUE la clientèle de l'école Sacré-Cœur est en constante augmentation;

ATTENDU QUE les besoins de l'établissement changent ;

ATTENDU QUE l'arrivée des classes préscolaires 4 ans impose l'aménagement de nouveaux locaux adaptés aux plus petits ;

ATTENDU QUE l'installation d'un nouveau monte-personne va pouvoir desservir les deux ailes du bâtiment ;

ATTENDU QUE l'agrandissement à cet endroit cause le moins de préjudices aux espaces existants de l'école ;

ATTENDU QU'UNE seule case de stationnement à mobilité réduite sera identifiée pour débiter.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron, et il est unanimement résolu d'accepter pour la propriété située au 48 rue Saint-Charles la demande de dérogation mineure présentée par Gabrielle Caron de la compagnie Artefac architecture pour le projet du Centre des services scolaire des Bois-Francs afin de permettre l'agrandissement du bâtiment institutionnel jusqu'à 2,15 m de la ligne avant, ce qui représente une dérogation de 4,59 mètres de plus que la partie existante pour la marge de recul avant et une case de stationnement à mobilité réduite sera identifiée pour le moment.

ADOPTÉE

20-10-303

Dérogation mineure –38 boulevard Carignan Est (Marie-Michèle Savard)

ATTENDU QUE la demanderesse désire construire un bâtiment accessoire de 161 m² (garage privé) pour permettre le remisage de véhicules et d'outillage;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté sera situé au fond d'un terrain de grande profondeur;

ATTENDU QU'IL n'y a pas de bâtiment voisin à l'arrière, car c'est la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier d'accepter pour la propriété située au 38 Boulevard Carignan Est la demande de dérogation mineure présentée par Madame Marie-Michèle Savard afin de permettre la construction du bâtiment accessoire (garage privé) pour atteindre 41 m² de plus que la superficie maximale autorisée pour un bâtiment accessoire par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

20-10-304

Dérogation mineure – 70 rue Desrochers (Anne-Marie Meunier)

ATTENDU QUE la demanderesse désire construire un bâtiment accessoire de 9,24 m² (remise) pour remiser divers accessoires ;

ATTENDU QUE ce terrain possède presque 100% de marge avant et se trouve situé au bout d'une boucle de rue ;

ATTENDU QUE cette situation se présente très rarement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay et il est unanimement résolu d'accepter pour la propriété située au 70 rue Desrochers la demande de dérogation mineure présentée par Madame Anne-Marie Meunier afin de permettre l'implantation de ce bâtiment accessoire avec une marge avant de 4,98 mètres au lieu de 7,50 mètres et une marge latérale de 0,53 mètre au lieu de 0,60 mètre, ce qui représente une dérogation de 2,52 mètres pour la marge avant et de 0,07 mètre pour la marge latérale, le tout par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

20-10-305

Adoption du projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2003)

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 (PRU1-2003).

Ce projet consiste notamment à :

- Agrandissement de la zone 608-C et réduction de la zone 608-M;
- Modification des articles suivants : 96(2) et 145al.5;
- Modification des grilles des spécifications : 206-Av et 434-M;
- Remplacement de l'article 192;
- Ajout de l'article 269.2;
- Modification de l'index terminologique du chapitre 17;

ADOPTÉE

20-10-306

Adoption du règlement no 2020-380 modifiant le règlement no 2011-190 sur les permis et certificats

ATTENDU l'avis de motion donné le 14 septembre 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement no 2011-190 sur les permis et certificats déposé le 14 septembre 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 14 septembre 2020 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2020-380 modifiant le règlement no 2011-190 sur les permis et certificats*.

ADOPTÉE

20-10-307

Résolution relative à une programmation Accès-Logis

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est proposé par la conseillère Martine Lampron et il est unanimement résolu que ce conseil supporte l'Association des groupes de ressources techniques du Québec dans leur démarche visant à :

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

QU'UNE copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

ADOPTÉE

20-10-308

Autorisation de dépense et financement – Réfection du bowl du skate-park (AP20-LA-01)

ATTENDU l'incendie criminel qui a endommagé la nouvelle structure du skate-park et l'ajout de dépenses non-prévues au projet;

ATTENDU l'annexe III prévue au règlement de gestion contractuelle no 2019-345 dument remplie et autorisée par le directeur général;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 4 250 \$ payables à RickDesign et de financer cette dépense à même la réserve du programme Action Famille-Jeunesse.

ADOPTÉE

20-10-309

Autorisation de dépense et financement - Aménagement du parc de la rue Bernier (Peter-Heeremans)

ATTENDU les dépenses supplémentaires imprévues au projet relatives notamment à la mise en forme du sol d'approximativement 20 000 \$;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense globale pour l'aménagement du parc de la rue Bernier d'approximativement 20 000 \$ au projet mentionné en rubrique et que cette dépense soit financée à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE

20-10-310

Participation au programme 2020-2021 des Chevaliers de Colomb

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'acheter une page de publicité dans le programme annuel des Chevaliers de Colomb pour une somme de 100 \$.

ADOPTÉE

20-10-311

Demande de gratuité de salle - Assemblée générale d'O.R.A.S.S.E.

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de salle Pierre-Prince à l'Organisme de récupération alimentaire et de services Saint-Eusèbe rétroactivement au 18 septembre 2020.

ADOPTÉE

20-10-312

Demande d'aide financière - Légion Royale Canadienne (Jour du Souvenir)

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ à la Légion Royale Canadienne dans le cadre des célébrations du Jour du Souvenir 2020.

ADOPTÉE

Invitation – Fondation à notre santé (Souper gastronomique) - rejeté

20-10-313

Demande d'aide financière - Centraide Régions centre-ouest du Québec

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser un don de 1 200 \$ à Centraide Régions centre-ouest du Québec.

ADOPTÉE

20-10-314

Demande d'aide financière – ARLPHCQ

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser la somme de 250 \$ à l'Association régionale du loisir pour les personnes handicapées du Centre-du-Québec pour l'appuyer dans ses activités pour l'année 2021.

ADOPTÉE

20-10-315

Demande d'aide financière – École Sainte-Marie

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser la somme de 250 \$ à l'École Sainte-Marie dans le cadre de l'organisation du gala Mérites 2020-2021.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil. Le greffier constate qu'aucune question écrite pour la présente séance n'a été déposée au greffe.

20-10-316

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire